	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 juillet 2019	N° 2019-395

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :


Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 juillet 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2019-395

Projet métropolitain des barrières et des boulevards - Lancement de la concertation et définition de ses modalités - décision - autorisation

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Préambule, contexte

A l'aune des réflexions et propositions issues de Bordeaux 2050 et des études préexistantes sur les boulevards, ce grand ensemble emblématique du paysage métropolitain, connu de tous, mais négligé pendant des décennies et en perte d'intensité urbaine doit être un des lieux majeurs de l'aménagement urbain des prochaines années pour la Métropole.

- **Une œuvre monumentale du grand paysage qui appartient à tous les métropolitains**

La ceinture des boulevards créée autour de Bordeaux, en rive gauche, entre 1850 et 1900, constitue dès son origine une vaste promenade plantée destinée à redéfinir le territoire communal de la ville (avec ses postes d'octroi installés aux fameuses « barrières ») face à son extension galopante dans les communes voisines. Mais ces nouvelles limites administratives ne contraignent pas l'urbanisation, au contraire elles l'encouragent. Sous l'entre-deux-guerres, presque tous les terrains des boulevards de la rive gauche sont bâtis : des lotissements s'y sont développés dans les rues avoisinantes, de part et d'autre ; de grands équipements publics s'y sont implantés tout comme des lieux de détente et de loisir ou encore des usines et des manufactures. Une vie urbaine intense a pris forme au contact de Bordeaux et des communes de la première couronne de l'agglomération.

En 2007, lors de l'inscription du port de la Lune au patrimoine mondial de l'humanité, les boulevards sont choisis pour marquer la limite du site inscrit sur la rive gauche tant leur tracé apparaît comme une évidence géographique sur le plan de Bordeaux.

Bien qu'ils soient marqués par des sections à l'identité bien distincte (tout comme les quais), les boulevards constituent une œuvre monumentale de voirie et s'inscrivent dans le grand paysage de l'agglomération. Ils reproduisent la courbure du méandre de la Garonne à l'intérieur des terres et au contact des communes limitrophes. En ce sens, ils se situent bien en cohérence avec la poursuite, la logique et la continuité des grands tracés urbains de Bordeaux depuis le XVIII^e siècle (les cours, les quais, les places...) : ce critère est d'ailleurs l'un de ceux retenus pour l'inscription de la ville par l'Unesco.

Les boulevards forment également un creuset d'urbanités qui peut témoigner, tout comme les quais, de l'histoire commerciale et humaine de la métropole bordelaise et de ses relations avec le monde entier.

Mais force est de constater que leur paysage et leur aménagement actuels ne sont pas à la hauteur de leur importance historique, géographique, économique et humaine.

- **Les barrières et les boulevards aujourd'hui : un espace de transit qui supplante la vie urbaine**

Du pont Jacques Chaban-Delmas au futur pont Simone-Veil, les boulevards occupent aujourd'hui une position névralgique dans l'organisation des déplacements de l'agglomération bordelaise.

Environ 30 000 à 40 000 véhicules les empruntent tous les jours sur une partie seulement de leur linéaire. On peut considérer qu'aucun véhicule (1%) ne les emprunte en entier : ce grand arc de voirie permet de distribuer les flux en provenance des grands secteurs centraux de la métropole et du département de la Gironde vers le centre-ville de Bordeaux, et inversement, par des itinéraires « en baïonnettes ».

Cette fonction circulatoire a pris le dessus sur les anciennes fonctions bien plus urbaines de cette vaste promenade plantée. Dès la disparition du premier tramway dans les années 1950, la circulation automobile où quelques bus se frayaient toujours leur chemin a fait disparaître trottoirs et plantations. Les cyclistes y circulent aujourd'hui dangereusement, les piétons les traversent difficilement. Les barrières ont aussi perdu quelque peu leur aspect commercial, attractif et ludique.

Pourtant les boulevards sont d'abord un véritable lieu de vie, avec environ 80 000 habitants sur un faisceau de 500 m de part et d'autre de leur tracé (soit 11 % de la population métropolitaine et l'équivalent d'un tiers de la population bordelaise) et près de 50 000 emplois (soit 13 % des emplois de la métropole et l'équivalent de 29 % de l'emploi bordelais).

Plusieurs équipements métropolitains y sont localisés (CHU Pellegrin, stade Chaban-Delmas, Cité administrative, Base sousmarine, Cité du vin...). Les boulevards accueillent, traversent et structurent également deux des principaux grands projets urbains de l'agglomération de la métropole : les Bassins à flot au nord et Euratlantique au sud.

Enfin, les boulevards sont ponctués par des marqueurs forts de son paysage avec onze barrières (certaines « historiques », d'autres de création récente comme la barrière Saint-Augustin ou celle de Terres-Neuves) dont cinq qui font office de limites intercommunales (barrière du Médoc au Bouscat, barrières de Pessac, Saint-Genès et Toulouse avec Talence, barrière de Bègles). Situées au carrefour des principales voies pénétrantes, ces dernières polarisent des commerces et des services qui s'étendent tant à l'intérieur de Bordeaux vers les centres secondaires des quartiers des boulevards, qu'à l'extérieur vers ceux des communes limitrophes. Quatre lignes de tramway (et bientôt cinq) croisent les boulevards à des barrières stratégiques pour le plan des déplacements urbains. Près de trente lignes de bus y circulent. Combinés aux quelques 1800 véhicules qui les empruntent aux heures de pointe, ils sont devenus répulsifs et demeurent les voies les plus polluées et les plus bruyantes du cœur de la métropole. Malgré les 1000 arbres qui ont échappé à l'abattage et les quelques bancs publics qui subsistent, malgré leur proximité au centre de Bordeaux et à ceux des communes alentour, les piétons les évitent à juste titre.

Les études préalables menées ces dernières années sur les boulevards montrent que leur effet de frontière ou de seuil nous oblige aujourd'hui à les reconsidérer non plus comme un axe seulement routier mais plutôt comme des boulevards urbains multimodaux.

Leur valeur patrimoniale architecturale et urbaine, paysagère, ne fait aucun doute quand bien même de nombreux secteurs ou sites de projets se situent sur leur passage et font ou peuvent faire l'objet de projets d'aménagement contemporains. Il en ressort le besoin de faire évoluer les boulevards d'un lieu de transit à un lieu de destination renforcé.

Les boulevards offrent ainsi l'opportunité de créer à l'avenir non plus une rupture, mais un élément de lien entre les quartiers et les communes qu'ils traversent. A l'image de l'aménagement des quais réalisé au début des années 2000, ils représentent un formidable potentiel d'aménagement urbain pour la métropole. Les barrières y sont déjà vivantes, certaines méritent sans doute d'être redynamisées, ce qui interroge sur la profondeur à donner au projet de part et d'autre, en lien avec les centralités des quartiers les plus proches, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces dernières.

Entre les barrières également, les boulevards eux-mêmes offrent des potentiels d'aménagement conséquents, qu'ils s'agissent de la cité administrative, du dépôt des bus de Lescure, du Grand-Parc, d'Euratlantique, des abords de la base sous-marine, de la future cité numérique, d'autres terrains mutables privés nombreux et très regardés par les acteurs de l'immobilier.

Si des réflexions sont déjà engagées sur certains de ces territoires et seront pris en compte, d'autres ne sont pas encore nées et mériteraient certainement une coordination d'ensemble, à l'échelle métropolitaine.

C'est bien sur tous ces potentiels que les boulevards doivent s'appuyer pour changer leur image et par l'élaboration d'un projet pour ceux qui les sillonnent quotidiennement, mais avant tout pour ceux qui les vivent au quotidien. Ce projet n'aura de sens que s'il dépasse le seul volet des mobilités et se consacre aux usages et aux besoins en présence, aux dimensions de l'habitat et des activités pour mieux faire entrer ce grand ensemble dans la ville vécue autant que parcourue.

2. Mise en place de la concertation et objectifs du projet

En prévisionnel, le projet d'aménagement des boulevards dépasse le seuil de 1.9 million d'euros, imposant l'organisation par l'autorité compétente d'une concertation légale au titre de l'article L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Elle rend obligatoire, pendant toute la durée d'élaboration du projet, l'association des habitants, des associations locales, des acteurs économiques et sociaux et de toutes les personnes concernées. Cette concertation légale doit être menée avant toute décision arrêtant les caractéristiques principales du projet d'aménagement.

Parce que le sujet est très ambitieux, parce qu'il embrasse des enjeux multiples et essentiels pour le développement futur de notre agglomération, Bordeaux Métropole en accord avec les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, le Bouscat directement impactées par le tracé des boulevards existants souhaite prendre le temps d'une large consultation publique, à l'instar de ce qui a été fait avant la mise en œuvre du tramway ou de l'aménagement des quais rive gauche.

Dans ce but, Bordeaux Métropole soumet à la concertation un projet volontairement très ouvert afin que chacun puisse s'approprier ce débat public comme son objet, exprimer sans entrave son opinion, ouvrir d'autres pistes. Tous les sujets mériteront d'être abordé : le partage de l'espace public, les usages, l'économie, le commerce, l'emploi, les nouvelles constructions, la culture, les loisirs.

Ce projet repose sur les objectifs suivants :

- Engager une mutation profonde de la pratique des boulevards, d'un espace routier à un espace urbain.
- Faire des barrières, rive gauche, les lieux majeurs de la revitalisation des boulevards.
- Développer un projet d'aménagement assurant un meilleur partage de l'espace public entre différents modes de déplacement.
- Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager des boulevards tout en renforçant leurs fonctions d'habitat, d'activités économiques, d'emplois et de loisirs.

Les objectifs formulés doivent concourir à la mise en œuvre future d'un projet d'aménagement par notre établissement comprenant à la fois un programme d'aménagement de l'espace public des boulevards et la réalisation d'un plan guide permettant d'accompagner voire ponctuellement de maîtriser le développement des secteurs attenants aux boulevards dans le but d'atteindre les objectifs recherchés de mixité fonctionnelle.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole, tout en prolongeant la concertation prévoit au minimum d'ici fin 2020 :

- De procéder à un bilan d'étape de la concertation en Conseil de Métropole,
- D'engager une consultation pour le choix d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un plan guide d'aménagement à l'échelle de l'ensemble des boulevards selon un mode de consultation et un cahier des charges qui restent à définir,
- De définir un périmètre de prise en considération où pourra être porté sursis à statuer sur les autorisations d'urbanisme au titre de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme.

3. Ouverture et modalités de la concertation

Cette concertation sera pilotée par Bordeaux Métropole en étroite collaboration avec les services des villes concernées par le tracé existant des boulevards (Bordeaux, Bègles, Talence, Le Bouscat). Mais elle associera également l'ensemble des habitants, acteurs économiques et sociaux concernés qui seront consultés par une vaste enquête dont les principes sont décrits ci-après.

Cette concertation porte sur le périmètre présenté en annexe du rapport qui pourra être adapté et précisé :

- Dans un faisceau de 200 mètres de part et d'autre des boulevards du pont Simone-Veil au pont Chaban-Delmas ainsi que de la place Ravezies à l'extrémité des boulevards Alfred-Daney et Brandenburg
- Autour des dix principales barrières ou places, dans un périmètre de 500 mètres.

L'information du public sur l'ouverture de la concertation s'effectuera sous la forme d'un affichage à la Cité municipale pour Bordeaux Métropole ainsi que dans toutes les mairies des communes citées précédemment et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr) ainsi que d'une mesure de publicité par voie de presse.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Un dossier sera mis à disposition du public composé a minima de la présente délibération, du plan du périmètre de l'opération, d'un dossier faisant état des études réalisées à ce jour, en particulier celles de l'agence d'urbanisme et de la Métropole sur l'implantation d'un futur transport en commun en site propre, d'un registre destiné à recueillir les observations du public ;
- Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'évolution de la concertation et des études complémentaires menées. Le public en sera alors informé sur le site de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr).
- Un exemplaire du dossier et un registre seront respectivement déposés :
 - A l'hôtel de Métropole
 - Dans les mairies de quartiers et à la cité municipale pour Bordeaux
 - Dans les mairies des communes du Bouscat, de Bègles et de Talence

Ils pourront y être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux en vue de recevoir les observations et suggestions éventuelles. Le dossier de la concertation ainsi qu'un registre numérique de recueil des avis seront également disponibles sur le site de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr).

- Une enquête sera diligentée par la Métropole et réalisée par l'agence d'urbanisme sur une durée d'environ un an, ciblant en premier lieu les habitants et acteurs économiques vivant et travaillant sur site, mais également ouverte à tous les métropolitains par l'utilisation de plusieurs outils (enquête en ligne, enquête téléphonique, constitution de groupes de travail thématiques et géographiques, etc),
- La tenue de plusieurs réunions publiques qui s'engageront dès l'automne prochain, dans un format très ouvert sur l'idée que se font les riverains et usagers des boulevards aujourd'hui et demain.
- Des réunions localisées dans les quartiers et communes concernés pourront suivre et s'accompagner de visites de terrain et d'ateliers avec les habitants et les usagers.

Compte tenu de la dimension du projet attendu, de la multiplicité des enjeux afférents et le souhait de rendre le débat le plus ouvert et évolutif possible, il est proposé que le Président puisse par arrêté, préciser, modifier ou compléter les objectifs et modalités de la concertation comme l'autorise les dispositions de l'article L103-3 du code de l'urbanisme. L'arrêté sera alors versé au dossier de concertation (papier et électronique) et le public en sera informé de la même manière qu'en cas de versement de nouvelles pièces au dossier d'enquête.

La date de clôture de la concertation sera portée à la connaissance du public par voie de presse ainsi que sur

le site de la participation de Bordeaux Métropole où le bilan de celle-ci approuvée par délibération du conseil de Bordeaux Métropole sera également publié.

4) Poursuivre les études et la réflexion sur les tracés urbains de la rive droite

L'engagement d'une large concertation préalable à un projet urbain sur les boulevards sur la rive gauche, est une opportunité majeure pour accentuer la réflexion au-delà du fleuve, sur l'ensemble de la plaine rive droite, qui n'est pas intégrée, à ce stade, à la concertation légale, à partir des franchissements existants ou à venir.

Ainsi, Bordeaux Métropole et les communes de Floirac, Cenon, Lormont et Bassens souhaitent également lancer la concertation sur la rive droite. Pour ce faire, il est proposé de compléter les études déjà réalisées sur la rive gauche avec, notamment avec l'appui de l'agence d'urbanisme, sur la définition et la mise en cohérence des tracés urbains qui depuis le pont Chaban-Delmas jusqu'au futur pont Simone Veil permettront d'améliorer les conditions de mobilité sur la plaine rive droite. Cette étude contribuera à structurer l'ensemble des projets d'aménagement et de renouvellement de ce site (Brazza, Bastide-Niel, ZAC Pont Rouge, Joliot-Curie, ZAC Garonne Eiffel, ZAC des quais) constitutif du futur cœur de la métropole. La transformation de ces quartiers nécessite de nouvelles offres de mobilité inscrites dans le Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) (liaisons Bassens/Campus, Pont à Pont, Cenon/Cracovie...) et le Plan Vélo. Un premier rendu de cette étude complémentaire permettra de qualifier plus précisément les contours des boulevards de la rive droite.

Cette réflexion devra se faire en cohérence avec les études et procédures menées au sein de chacune de ces opérations précitées, en particulier les opérations engagées au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), comme la requalification des Boulevards Joliot Curie / Entre deux mers.

La concertation sera ainsi lancée sur la rive droite à l'issue de ces études afin de respecter le calendrier global de Bordeaux Métropole.

Les études menées ont vocation à intégrer ultérieurement la concertation légale, objet de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5217-2,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 103-2 et suivants, R 103-1,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT les réflexions et les études engagées sur le périmètre des boulevards

CONSIDERANT que les réflexions sur le réaménagement du linéaire des boulevards de ceinture de Bordeaux depuis le futur pont Simone Veil jusqu'au Pont Chaban-Delmas entrent dans la catégorie des travaux d'équipements publics requérant l'organisation d'une concertation préalable au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que cette obligation légale constitue une opportunité pour associer le public aux réflexions engagées par la Métropole sur le réaménagement des boulevards, leur permettre de faire part de leur expertise d'usage, de leurs souhaits et d'ouvrir d'autres pistes de réflexion,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les objectifs suivants à soumettre au débat sur le devenir des boulevards :

- Engager une mutation profonde de la pratique des boulevards, d'un espace routier à un espace urbain.

- Faire des barrières, rive gauche, les lieux majeurs de la revitalisation des boulevards.
- Développer un projet d'aménagement assurant un meilleur partage de l'espace public entre différents modes de déplacement.
- Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager des boulevards tout en renforçant leurs fonctions d'habitat, d'activités économiques, d'emplois et de loisirs.
- Améliorer les conditions de mobilité sur la Plaine rive droite.

Article 2 : d'ouvrir la concertation relative au projet urbain des boulevards conformément au Code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants et R103-1,

Article 3 : d'approuver les modalités de la concertation telles que décrites au chapitre 3 intitulé « ouverture et modalités de la concertation »,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation, y compris, le cas échéant, à en préciser les objectifs et modalités, et à en fixer la date de clôture,

Article 5 : Bordeaux Métropole s'engage, notamment, avec le concours de l'agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, à compléter les études existantes sur les communes de Lormont, Cenon, Bassens et Floirac afin de structurer et mettre en cohérence les nouvelles offres de mobilité de la rive droite. A l'issue de ces études complémentaires, les quatre communes intégreront la concertation légale.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 JUILLET 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 JUILLET 2019</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Président,</p> <p>Monsieur Patrick BOBET</p>
---	---